

Thème : Procédures collectives pratiques des solutions de restructuring

Date : Vendredi 21 mai 2021 de 9h30 à 17h00

Lieu : Bourges

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Savoir analyser la situation de l'entreprise*
- *Appréhender les solutions de négociations internes*
- *Mettre en œuvre le mandat ad hoc*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- 1. La check-list de l'analyse de la situation de l'entreprise**
- 2. Savoir proposer des solutions de négociations internes : médiation, protocoles etc...**
- 3. Le recours au mandat ad hoc**
- 4. Ouvrir et conduire une procédure de conciliation**

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et support powerpoint

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Thierry OUSACI, Avocat au barreau d'Orléans, Spécialiste en droit commercial

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.